Le nom des produits, les formats et les fiches de données de sécurité (FDS) sont maintenant obligatoires

Contenants de produits de biosécurité (désinfectants, détergents, autres)

Date: 15 juillet 2026

Produit/matériaux: Contenants utilisés dans le cadre des activités agricoles à la ferme pour la production (p. ex. : produit de biosécurité, d'assainissement et autres contenants)

Objet: Le nom des produits, les formats et les fiches de données de sécurité (FDS) sont maintenant obligatoires

INFORMATION NÉCESSAIRE POUR FACILITER LE RAMASSAGE

- Fiches de données de sécurité (FDS), noms et formats des produits requis pour tous les contenants de vrac (plus de 23 litres)

Vous recevez cette lettre parce que votre entreprise déclare des données dans le cadre du programme « Contenants utilisés dans le cadre des activités agricoles »[1] (p. ex. : contenants liés à la biosécurité, à l'assainissement et autres), mis en place au Québec en 2026.

Informations supplémentaires requises pour faciliter la collecte des contenants en vrac (plus de 23 litres)
Les membres qui fournissent des « contenants utilisés dans le cadre des activités agricoles à la ferme pour la production » d'une capacité supérieure à 23 litres sont tenus de fournir des informations supplémentaires à AgriRÉCUP. Cela garantira que ces contenants puissent être manipulés et transportés en toute sécurité, conformément aux exigences relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD).

Veuillez fournir les informations suivantes pour tous les « contenants de vrac non consigné, plus de 23 litres » que votre entreprise a déclarés à AgriRÉCUP au cours du premier et/ou du deuxième trimestre de 2026 :

- Nom du produit
- Format produit (p. ex. : 225 L)
- Fiche de données de sécurité (FDS) — Elle peut être fournie sous format PDF ou sous forme de lien.

Veuillez envoyer ces informations à Houda Dakhir, dakhirh@cleanfarms.ca avant le 30 juillet 2026.

Veuillez noter que cette information a besoin d'être fournie qu'une seule fois. AgriRÉCUP ne demandera pas à ses membres de fournir ces informations chaque trimestre, sauf si le membre déclare de nouveaux produits ou contenants.

Pourquoi AgriRÉCUP a-t-il besoin de cette information?

- Les fiches de données de sécurité (FDS) fournissent des informations essentielles. Elles permettent d'établir des consignes de sécurité à l'intention des points de dépôt et des recycleurs.
- Les transporteurs ont besoin des fiches de données de sécurité (FDS) afin de s'assurer que leurs envois sont conformes aux exigences relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD).
- Cette mesure contribue à garantir l'exactitude et l'équité des déclarations auprès de tous les membres. Elle permet aussi à AgriRÉCUP de procéder à des audits auprès des points de dépôt et de déterminer les cas de surdéclaration et de sous-déclaration.

Merci à l'avance de votre coopération.

Pour obtenir plus d'information
Zaynab Domah
Coordinatrice bilingue, relations avec les membres
647-255-0117
domahz@cleanfarms.ca

[1] Ces contenants relèvent de l'article 53.0.8 du *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE)*, sous-catégorie 3.